

Voté le 13 août 2024

PROCES VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juillet 2024

Heure : 19h15.

La séance démarre à 19h15

Président de séance : Bernard BREIL, Maire

Secrétaire de séance : Hélène MARTY

Auxiliaire : Marjorie ANDREU

Présents : Bernard Breil, Marie-Hélène Boyer, Hélène Marty, Stéphane Prieto, Philippe Lannes, Fanny Azam, Patrick Izard, Thierry Paraire, Marilyne Cros, Jean-François Imbert, Bernard Saigné, Jessica Journet,

Absents excusés : Christian Ourliac, Michel Anric, Sylvie Thomas, Sophie Bonnery, Lisa Guitard, Vincent Cahusac, Virginie Tomasello

Procuration: Lisa Guitard donne procuration à Hélène Marty, Sylvie Thomas donne procuration à Marie-Hélène Boyer, Michel Anric donne procuration à Patrick Izard

Quorum: 12 présents, 3 procurations. Quorum atteint.

Les absents et procurations sont indiqués en début de séance

SCRUTIN PUBLIC

M. le Maire demande aux conseillers à ce que la désignation du secrétaire de séance ne se fasse pas à scrutin secret. A l'unanimité les élus votent en faveur de cette demande.

M. le Maire propose Hélène Marty comme secrétaire de séance, et Marjorie Andreu en tant qu'auxiliaire du secrétaire de séance. A l'unanimité les élus votent en faveur de ces demandes.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- 2- Ouverture de postes
- 3- Cession d'une partie de la voie publique
- 4- Acquisition d'un bien sur le territoire de la commune
- 5- Décision Modificative
- 6- Demande de subvention – chœur de la Collégiale Saint-Vincent, la sacristie et ses chapelles
- 7- Demande de subvention – Aménagement Place de la Musique
- 8- Subvention association
- 9- Attribution de la buvette de la piscine communale
- 10- Questions diverses
- 11- Informations

DELIBERATIONS ADOPTEES

- 1- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
Décision : Approuvé
- 2- Ouverture de postes
Décision : Voté
- 3- Cession d'une partie de la voie publique
Décision : Voté
- 4- Acquisition d'un bien sur le territoire de la commune
Décision : Voté
- 5- Décision Modificative
Décision : Voté
- 6- Demande de subvention – chœur de la Collégiale Saint-Vincent, la sacristie et ses chapelles
Décision : Voté
- 7- Demande de subvention – Aménagement Place de la Musique
Décision : Voté
- 8- Subvention association
Décision : Voté
- 9- Attribution de la buvette de la piscine communale
Décision : Voté

DOCUMENTS AFFERENTS AUX DELIBERATIONS

1-Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal – PV du 30 mai 2024 (trop lourd pour être ajouté et qui peut être consulté au panneau ou sur le site internet de la commune)

DISCUSSION AU COURS DE LA SEANCE

1- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Mme Journet prend la parole pour demander si le procès-verbal a été modifié. M. le Maire répond que non ; ouvre le débat et soumet au vote. Mme Journet vote contre ce procès-verbal qui n'est pas modifié conformément au mail envoyé au service de la mairie en ce sens : pas de reprise exacte du dialogue avec M. le Maire, ni de sa question : est-ce qu'une concertation publique va être organisée.

M. le Maire rappelle que les apéros de la transition ont eu lieu, notamment celui organisé à Montréal qui a permis à la commune d'intégrer la démarche ; les services de la commune continuent de travailler avec la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère, et les services de la DDTM. Il est demandé à la commune de transmettre une cartographie et une délibération définitive avant courant automne à l'égard de ces zones d'accélération des énergies renouvelables.

5- Décision Modificative

La décision modificative porte sur l'opération budgétaire à réaliser pour amortir les subventions versées en 2023.

Mme Journet prend la parole et demande s'il s'agit d'un oubli dans le budget 2024, comme la décision modificative qui a eu lieu en 2023.

Il est répondu qu'en 2023, le Trésor Public a demandé au service comptabilité de modifier l'imputation budgétaire sur laquelle les subventions façades étaient versées depuis leur existence ; en ce qui concerne l'amortissement des subventions façades, ce dernier était méconnu du service, d'où la décision modificative, pour effectuer la procédure comptable nécessaire.

Mme Journet reprend la parole en indiquant que les subventions sont versées sans que le conseil municipal ne soit informé.

M. le Maire et Mme Boyer répondent en indiquant que c'est la commission façade qui se réunit et attribue les subventions en fonction du dossier ; le fonctionnement de cette commission est rappelé, notamment du fait qu'elle se réunit lorsqu'un dossier est déposé par un administré.

Fait à MONTREAL le 16 juillet 2024

Le Maire,
Bernard Breil



La secrétaire de séance,
Hélène MARTY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hélène Marty", is written over a faint circular stamp.

